

Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine

Demande de dérogation au secteur scolaire pour l'entrée en 2^{nde} GT dans un lycée public d'Ille-et-Vilaine - Rentrée scolaire 2024

NOM de l'élève:	NOM et Prénom du responsable légal :	
PRÉNOM:	Adresse:	
Date de naissance :	CP Ville : .	
Sexe: M F	2 :.	@:.

1 – Principe général de l'affectation en 2^{nde} générale et technologique – lycée public éducation nationale

Chaque élève, en fonction de son lieu de résidence, relève d'un secteur de rattachement pour lequel il a une priorité d'accès.

2 - Principe général d'une dérogation pour un lycée hors secteur

Vous avez la possibilité de demander par dérogation jusqu'à deux lycées hors secteur. Il y sera répondu favorablement uniquement si des places restent disponibles dans l'établissement souhaité, une fois satisfaites les inscriptions des élèves prioritaires, à savoir demandant leur lycée de secteur.

Lorsque le nombre de dérogations pour un même lycée excède le nombre de places restantes, le directeur académique fait appel aux critères de priorité établis par le ministère de l'Éducation nationale :

- 1 Handicap
- 2 Prise en charge médicale importante à proximité du lycée demandé
- 3 Boursier
- 4 Fratrie
- 5 Domicile situé à la limite de la zone de desserte du lycée demandé
- 6 Parcours scolaire particulier
- 7 Autre motif

d'un vœu dérogatoire, l'affectation sur le lycée de secteur ne pourra être garantie du fait du caractère tardif de la nouvelle demande.

ATTENTION: Si vous changez d'avis après l'obtention

3 - Modalités de la demande de dérogation

Vous devez compléter cet imprimé et le retourner, le cas échéant, accompagné des justificatifs demandés pour le 28 mai 2024 au plus tard au collège fréquenté par votre enfant, chargé de vérifier de la conformité des pièces au regard du critère invoqué.

L'établissement saisit dans l'application Affelnet la demande de dérogation selon le motif indiqué et conserve la demande et les pièces justificatives. Seules les demandes au titre du handicap (critère 1), de la prise en charge médicale importante (critère 2), et de la limite de zone de desserte (critère 5) sont à transmettre à la DSDEN -service DIVEL- par voie postale, sous bordereau en un seul et même envoi pour le **lundi 3 juin 2024** au plus tard, pour validation par le directeur académique.

Les résultats de l'affectation seront disponibles le 26 juin 2024 dans le service en ligne affectation (SLA) ou après de l'établissement d'origine de l'élève. Si votre enfant est affecté dans son lycée de secteur, cela signifie que la dérogation n'a pu être accordée faute de places disponibles dans l'établissement demandé.

L'obtention d'une dérogation n'implique <u>ni l'existence d'un transport scolaire</u> pour rejoindre le lycée sollicité (renseignements sur <u>https://breizhgo.bzh/transports-</u> scolaires) <u>ni l'obtention d'une place en internat</u> (renseignements directement auprès du lycée).

ÉTABLISSEMENT(S) DEMANDÉ(S) PAR DÉROGATION (2 maximum)

Vœu 1:	Vœu 2:	
MOTIF DE LA DEMANDE ET PIECES A FOURNIR		
1 - Élève souffrant d'un handicap	Notification MDPH et document indiquant le motif de contre-indication du lycée de secteur	
2 - Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité du lycée demandé	Certificat médical de moins de trois mois et document indiquant le motif de contre- indication du lycée de secteur	
3 - Élève boursier	Copie de la notification de bourse	
4 - Fratrie scolarisée en 2nde ou 1ère dans le lycée demandé	Certificat de scolarité de la sœur ou du frère	
5 - Domicile en limite de zone de desserte	Justificatif de domicile et plan (google maps) indiquant le domicile, le lycée de secteur et le lycée demandé	
	Les continuités linguistiques (justifiées par le collège d'origine)	
	Anglais/russe au lycée Jean Macé à Rennes Bilingue Breton au LGT Jean Macé à Rennes	
	Anglais/chinois (lycée Zola, Mendès France ou Sévigné selon le collège d'origine de l'élève, lycée Jacques Cartier à Saint-Malo) LVB italien (non enseigné dans le lycée de secteur) LVB Arabe (lyc. Chateaubriand/Joliot Curie)	
	Les projets de performances fédéraux (justifiés par la direction jeunesse et sport)	
6 - Élève suivant un parcours scolaire particulier	Au lycée Sévigné à Cesson Sévigné □ Pôle espoirs handball masculin □ Pôle espoirs athlétisme □ Pôle espoirs et pôle France de canoë-kayak □ CFCP CRM handball □ Pôle espoirs de rugby féminin	
	Au lycée Bréquigny à Rennes ☐ Pôle espoirs de football féminin ☐ Pôle France gymnastique ☐ Pôle espoirs natation ☐ Pôle espoirs handball féminin ☐ Pôle espoirs handball féminin ☐ Pôle espoirs judo ☐ Pôle France de nage avec palmes ☐ Structure d'accession territoriale ☐ Breizh Sauvetage Côtier ☐ Pôle espoirs de rugby feminin ☐ Pôle espoirs de logby feminin ☐ Pôle espoirs de rugby feminin ☐ Pôle espoirs de rugby feminin ☐ Pôle espoirs de rugby feminin	
7 - Autre demande	Les demandes ne relevant pas des situations énumérées ci-dessus relèvent <u>toutes</u> du critère 7 (sections sportives, options européennes, artistiques,). Il n'y a pas de justificatif à fournir. Le choix des enseignements optionnels se fait après l'affectation , lors de la télé inscription ou de l'inscription dans l'établissement.	
<u> </u>	<u> </u>	